



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	13
VOTANTS	14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20220411-DCM2022-018bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Loïc GILLET.

Étaient absents excusés : Éric FEUGÈRE et Boris BESSENAY

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant – Éric FEUGÈRE / Mandataire – Hervé DAVAL

Secrétaire élue : Sonia DEVOUASSOUD

DÉLIBÉRATION N° 2022-18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Suite au débat d'orientations budgétaires lors de la précédente séance, l'adjoint en charge des finances présente le budget primitif 2022 de la Commune pour approbation par les membres du conseil municipal.

Budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	192 005,77 €	013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	310 200,00 €	70 - Ventes de prestations de services	115 790,00 €
014 - Atténuations de produits	83 500,00 €	73 - Impôts et taxes	633 076,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	243 285,09 €	74 - Dotations et participations	15 500,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 774,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €
65 - Autres charges de gestion courante	118 200,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	51 745,00 €
66 - Charges financières	27 300,00 €	77 - Produits exceptionnels	2 793,60 €
67 - Charges exceptionnelles	9 500,00 €	002 - Résultat reporté	189 867,76 €
TOTAL	1 023 764,86 €	TOTAL	1 023 764,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
016 - Emprunts et dettes assimilées	38 500,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	243 285,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,50 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 774,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 835,00 €	10 - Immobilisations corporelles	292 963,57 €
21 - Immobilisations corporelles	303 737,43 €	13 - Subventions d'investissement	690 295,67 €
23 - Immobilisations en cours	742 014,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées <i>(cautionnements reçus)</i>	62 133,55 €
204 - Subventions d'équipement versées	7 224,00 €		
001 - Résultat reporté	221 148,95 €		
TOTAL	1 328 451,88 €	TOTAL	1 328 451,88 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 023 764,86 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 328 451,88 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2022 Commune équilibré à 1 023 764,86 € en section de fonctionnement et à**

**1 328 451,88 € en section d'investissement, soit un budget total
de 2 352 216,74 €.**

**Le secrétaire,
Sonia DEVOUASSOUD**



**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

